

ARCHIVES MILITAIRES

Pour se guider utilement dans la documentation militaire, il convient de situer le contexte de la Libération et de la dernière phase de la guerre.

Des forces armées belges libres se sont reconstituées, pas toujours facilement, en Grande-Bretagne.

Des Belges sont présents dans la *Royal Air Force* dès le début de la guerre jusqu'à atteindre l'effectif de 1 200 personnes (navigateurs et non navigateurs). En 1941/42, deux escadrilles spécifiquement belges ont été créées (349^{ème} et 350^{ème}) ; de nombreux Belges sont présents dans d'autres escadrilles ou services britanniques. Les pilotes belges ont été engagés dès la bataille d'Angleterre, ensuite pour couvrir le raid de Dieppe (août 1942), pour appuyer le débarquement et la bataille de Normandie, l'opération *Market-Garden* dans les Pays-Bas, pour faire la chasse aux V1.

Une section belge de la *Royal Navy* a été créée (environ 300 hommes), spécialisée dans le déminage. Elle a été engagée, entre autres, lors du débarquement de Normandie et un peu plus tard pour le déminage de l'estuaire de l'Escaut.

Un *Brigade Group* de quelque 2 300 hommes a constitué la plus grande unité des forces terrestres, placé sous le commandement du colonel Piron, engagé en Normandie à partir du 8 août 1944, a libéré plusieurs localités de la Côte Fleurie (Deauville, Trouville, Honfleur...) et de l'intérieur du pays, de Dozulé à Pont-Audemer. A ensuite participé à de durs combats dans le Limbourg, puis aux Pays-Bas (canal de Wessem).

Une petite unité de commandos (une centaine d'hommes) a été créée, engagée en Italie, en Yougoslavie, a participé au débarquement de Walcheren en novembre 1944.

Une unité de parachutistes SAS (un peu moins de 200 hommes) a également été créée, engagée, entre autres, derrière le front de Normandie, lors de l'opération *Market-Garden* et dans la bataille des Ardennes.

Loin de la Belgique, la Force publique du Congo (environ 25 000 hommes) a également été engagée sur plusieurs théâtres d'opérations (Afrique, Moyen-Orient, Birmanie).

Les Forces belges de Grande-Bretagne, vu la modicité de leurs effectifs, ont toujours opéré sous commandement britannique. De là un intérêt évident pour les archives du Royaume-Uni.

À la Libération, quelque 53 000 jeunes Belges se sont présentés comme volontaires de guerre. Ils ont été recrutés dans des bataillons de fusiliers, chargés de missions relativement secondaires (garde de dépôts et de lignes de communication). Certains de ces bataillons ont été mis à la suite de grandes unités britanniques ou américaines. Ce sont aussi des unités britanniques et américaines (pour être complet, il faut y ajouter une division polonaise) qui ont libéré la Belgique.

Quels sont les centres de documentation qui peuvent être utiles ?

EN BELGIQUE

Les archives militaires belges sont réparties en deux endroits :

Le Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire pour la documentation en principe antérieure à 1939 (Parc du Cinquantenaire-Bruxelles).

Le Centre de documentation historique des Forces armées belges pour la documentation postérieure à 1939 (Quartier Reine Elisabeth-Evere).

À noter que ce cloisonnement avant ou après 1939 est loin d'être rigide et étanche. Des pièces intéressant la période d'après 1939 se trouvent au Musée Royal de l'Armée).

Que peut-on y trouver ?

Beaucoup de choses avec, entre autres, une grande variété de fonds privés.

Trois types de documents présentent un intérêt particulier :

- Les dossiers personnels des officiers nés avant 1900 (au MRA) ; pour les officiers nés après 1900, demande doit être faite à Evere.
- Les journaux de campagne des unités.
- Les rapports des attachés militaires.

Les archives du SPF Affaires étrangères (rue des Petits-Carmes-Bruxelles) peuvent aussi être intéressantes. On y trouve également les rapports des attachés militaires ainsi que les archives qui concernent la Force publique du Congo.

Pour des informations concernant les sépultures des militaires tombés pendant les deux guerres mondiales : Institut national des Invalides de Guerre (INIG), le service n'est pas ouvert au public. Les questions sont à adresser par e-mail : sepultures.militaires@warveterans.be.

Pour les dossiers personnels des militaires entre 1830 et 1988 (y compris prisonniers de guerre), les demandes sont à adresser à la sous-section Notariat, Matricule et Archives, Quartier reine Elisabeth-Bloc 6C, rue d'Evere 1 à 1140 Bruxelles, de préférence par e-mail : arch@mil.be.

A L'ÉTRANGER

En France : Archives du Service Historique des Armées Françaises, château de Vincennes.

Au Royaume-Uni : National Archives of the United Kingdom (Public Record Office), Kew (London).

En République fédérale d'Allemagne: Bundesarchiv-Militärarchiv, Fribourg en Brisgau.

Aux Pays-Bas : Algemeen Rijksarchief van Nederland, Den Haag.

Aux États-Unis: National Archives and record Administration of the USA, College-Park (Maryland).